

ANNEXE 5 : MOUVEMENT INTRA DEPARTEMENTAL RENTREE SCOLAIRE 2019

PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT DES VŒUX SUR ZONES GEOGRAPHIQUES ASSOCIES A UNE NATURE DE SUPPORT ET ZONES INFRA DEPARTEMENTALES

Les vœux géographiques sont une possibilité supplémentaire d'obtenir une affectation à titre définitif dans une zone précise. Cependant, lors de la saisie des vœux à caractères géographiques, l'enseignant ne peut connaître à l'avance l'école dans laquelle il sera affecté à l'issue du mouvement.

C'est pourquoi, il est de l'intérêt de l'enseignant, si celui-ci a des préférences sur des écoles précises, de formuler d'abord des vœux sur ces postes précis, et de faire ensuite des vœux géographiques s'il souhaite impérativement obtenir sa nomination dans une zone déterminée. Le vœu géographique vient donc en complément des vœux demandés sur poste précis. (voir circulaire du mouvement n°011644 page 6).

CHOIX DE LA NATURE DE POSTE

Vous devez saisir obligatoirement une nature de poste, par exemple :

- Tout poste d'enseignement classe élémentaire sans spécialité (ECEL G0000)
- Tout poste d'enseignement classe maternelle sans spécialité (ECMA G0000)

CHOIX DE LA ZONE GEOGRAPHIQUE

Il existe 2 types de zones géographiques :

- la zone commune qui comprend tous les établissements de la commune
- le regroupement de communes

Le vœu géographique " Commune " comprend l'ensemble des postes pour une nature de support dans une commune.

Exemple :

L'enseignant qui désire un poste d'adjoint classe élémentaire sur la commune de Pointe-à-Pitre choisit le code (numéro d'ISU) correspondant à tous les supports d'adjoint classe élémentaire dans la commune de Pointe-à-Pitre.

Le vœu géographique " Regroupement de Communes " comprend l'ensemble des postes pour une nature de support dans un regroupement de communes.

Exemple : un enseignant qui fait le vœu géographique Regroupement de communes Pointe-à-Pitre et environs, en ECEL (adjt cl. élémentaire), est réputé avoir demandé indifféremment, tous les postes d'adjoint classe élémentaire des écoles des communes de Pointe-à-Pitre Abymes et Gosier. Vous ne pouvez pas faire de classement entre les écoles.

NOUVEAU LES 6 ZONES INFRA DEPARTEMENTALES

Les zones infra départementales sont utilisées dans le cadre du vœu large. Chaque zone infra départementale est constituée d'une ou de plusieurs communes. Il en existe 6 zones dans l'Académie de la Guadeloupe.

6 Zones infra (par ordre de classement) pour les <u>participants obligatoires</u>	9 Regroupements communes	34 Communes	
<p><u>ZONE 1 GUADELOUPE</u></p> <p>Cette zone regroupe l'ensemble des communes de Guadeloupe Continentale</p>	POINTE-A-PITRE ET ENVIRONS	POINTE-A-PITRE ABYMES GOSIER	
	BASSE TERRE ET ENVIRONS	BASSE-TERRE VIEUX -FORT BAILLIF GOURBEYRE SAINT-CLAUDE TROIS-RIVIERES	
	MOULE ET ENVIRONS	MOULE SAINT-FRANCOIS SAINTE-ANNE	
	PORT-LOUIS ET ENVIRONS	PORT-LOUIS PETIT-CANAL ANSE-BERTRAND MORNE-A-L'EAU	
	CÔTE SOUS LE VENT	POINTE-NOIRE BOUILLANTE VIEUX-HABITANTS	
	SAINTE-ROSE ET ENVIRONS	SAINTE-ROSE LAMENTIN DESHAIES	
	PETIT-BOURG ET ENVIRONS	PETIT-BOURG BAIE-MAHAULT GOYAVE CAPESTERRE BELLE EAU	
	<u>ZONE 2 MARIE-GALANTE</u>	MARIE GALANTE	GRAND-BOURG SAINT-LOUIS CAPESTERRE DE MARIE GALANTE
	<u>ZONE 3 LES SAINTES</u>	LES SAINTES	TERRE DE HAUT TERRE DE BAS
	<u>ZONE 4 SAINT MARTIN</u>	SAINT MARTIN	
	<u>ZONE 5 DESIRADE</u>	DESIRADE	
	<u>ZONE 6 SAINT BARTHELEMY</u>	SAINT BARTHELEMY	